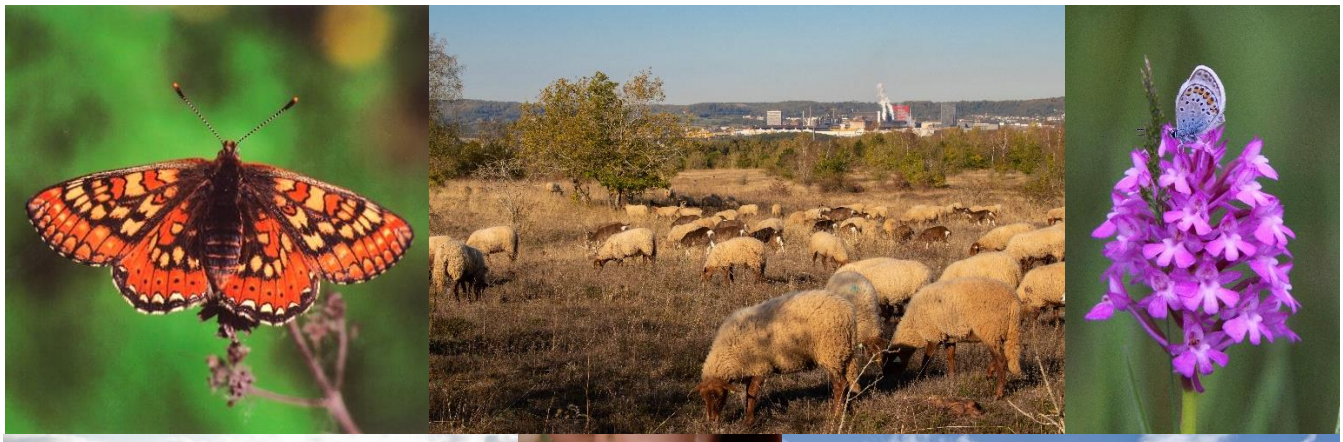

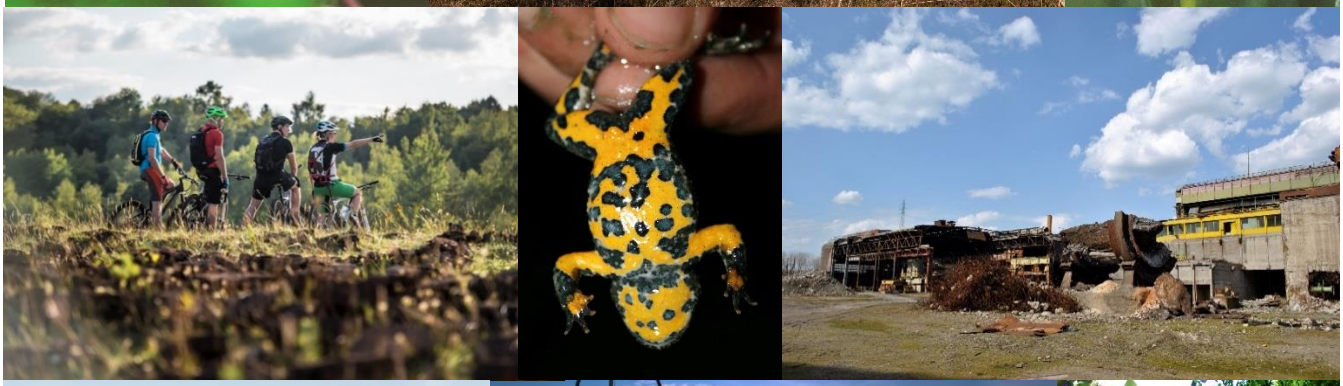

© DR

Projet de Réserve de biosphère „Minett UNESCO Biosphère“

Les grandes lignes du projet de candidature pour la labellisation UNESCO « Man and the Biosphere » . Mai 2019

Point de contact : *Gaëlle Tavernier, coordinatrice du dossier de candidature MAB*
tavernier@prosud.lu | Tél. : 26 17 97 1

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire
Département de l'aménagement du territoire

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

Préambule

Projet de Réserve de biosphère « Minett UNESCO Biosphère »

Avis préalable des élus communaux dans la phase préparatoire.

Dans le cadre du dépôt de candidature de la région Sud au label « réserve de biosphère », il est indispensable de recevoir de la part des instances administratives de la région une lettre d'approbation soutenant notre démarche.

A ce stade de rédaction du dossier, il convient d'obtenir le soutien des conseils communaux pour compléter le formulaire de proposition de réserve de biosphère.

Le dossier sera ensuite soumis au Comité PRO-SUD du 22 juillet 2019 pour être définitivement validé en date du 9 septembre 2019 afin d'être déposé le 30 septembre 2019 à l'UNESCO.

Bien entendu, l'ensemble du dossier définitif sera mis à l'entière disposition des élus communaux qui souhaiteraient le consulter, dans les locaux de PRO-SUD et nous sommes à votre disposition pour toutes questions concernant son contenu.

I. Introduction

Le dossier de candidature comporte trois parties : un résumé, un état des lieux, puis les objectifs de la réserve de biosphère et sa future gouvernance.

Ce dossier, en cours d'élaboration, est rédigé par un **collectif intersectoriel de professionnels** issu des secteurs associatifs et publics (communes, PRO-SUD, ministères), d'acteurs dans le domaine des sciences naturelles, de la protection de la nature, de l'éducation au développement durable, de la recherche scientifique, du tourisme et de la culture. Ce collectif compose le **Comité MAB** (*Man and Biosphere*) qui se réunit régulièrement depuis 2 ans sur initiative de la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO.

Une réserve de biosphère doit tenir compte de toutes les parties prenantes et construire ses fondements sur le **processus participatif** ; les citoyens ont ainsi été sensibilisés et leurs idées de projet ont été collectées suite aux consultations citoyennes organisées dans les 11 communes de PRO-SUD et dans trois lycées.

L'état des lieux décrit largement l'utilisation des terres, l'historique, les caractéristiques biophysiques et écosystémiques de la région. Il est à souligner que **l'intérêt spécifique de notre région** pour l'obtention du label de réserve de biosphère du programme UNESCO Man and the Biosphere (MAB) est basé sur:

- **son passé industriel et la reprise de possession de la nature sur les anciens sites miniers ;**
- **la forte densité démographique et le multiculturalisme du Sud du Luxembourg ;**
- **son caractère urbain particulier pour cette dénomination.**

Ces éléments représentent un potentiel et un laboratoire vivant pour **concilier le développement urbain et les activités humaines avec la mise en valeur et la conservation de notre patrimoine environnemental et culturel.**

Un plan de gestion et de gouvernance pour la réserve de biosphère proposée est en préparation. Ce plan examine les défis mentionnés ci-dessous afin de mettre en place une vision régionale et des solutions réelles pour la mise en œuvre de projets concrets en faveur du développement durable.

Le Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) est un programme scientifique intergouvernemental visant à établir une base scientifique pour améliorer les relations homme-nature au niveau mondial. Lancé au début des années 70, le MAB propose un agenda de recherche interdisciplinaire, encourage le renforcement des capacités et a pour principaux objectifs de réduire la perte de biodiversité et d'en traiter les aspects écologiques, sociaux et économiques[1].

Les réserves de biosphère sont des sites désignés par les gouvernements nationaux et reconnus par l'UNESCO. Elles permettent de tester et développer des approches novatrices de développement durable du niveau local au niveau international. Les réserves de biosphères sont par conséquent considérées comme : des sites d'excellences et des outils où des pratiques sont testées et développées pour une meilleure gestion des ressources, des sites d'apprentissage[2].

Ci-après les points clés du dossier de candidature qui sera déposé au siège de l'UNESCO à Paris le 30 septembre 2019 par la Commission nationale luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO.

[1] http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/ecological-sciences/man-and-biosphere-programme/

[2] http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/ecological-sciences/man-and-biosphere-programme/mab40/press/biosphere-reserves/

II. Les défis sociétaux et environnementaux de notre région

Notre réserve de biosphère fait face à différents défis : **l'étalement urbain,** les **déséquilibres régionaux dans l'utilisation des sols,** une **diminution de l'attractivité des villes**. En outre, de la répartition inégale des logements abordables, nous sommes confrontés au risque d'une **ségrégation sociale et spatiale accrue** des groupes défavorisés.

La **surconsommation foncière** fragmente le paysage, mais menace encore davantage la biodiversité. 66 % des espèces de la directive « Oiseaux » ne sont pas dans un état de conservation stabilisé. 75 % des habitats naturels de la directive « Habitats » sont dans un état non-favorable, en particulier les habitats aquatiques et des paysages ouverts.

L'état sanitaire des forêts se dégrade continuellement sous l'effet combiné de la pollution de l'air et du changement climatique. Seul un tiers des arbres est réellement en bonne santé (comme dans les autres pays de l'Europe centrale). **La sécurité d'alimentation en eau potable** pourrait, à moyen terme, ne plus être assurée lors de périodes de forte consommation.

La disparition des terres agricoles ne permet pas d'envisager une augmentation conséquente des **productions alimentaires** dans notre région. En 2012, la réserve de biosphère comptait 6200 hectares de surface agricole utilisée (SAU) pour près de 151 000 habitants. Pourtant encourager à consommer sain, saisonnier et local est essentiel. S'appuyer sur la transformation des produits existants pour créer une offre supplémentaire est le défi de demain.

III. Délimitation de la réserve de biosphère

Notre future réserve de biosphère comporte trois zones :

Les zones centrales sélectionnées se caractérisent toutes par leur **origine commune, à savoir des sites d'anciennes mines à ciel ouvert** que la nature a recolonisé après leur fermeture définitive à la fin de l'exploitation du minerai de fer à la fin des années 1970.

Les zones tampons : le cas du Luxembourg est particulier, par rapport à sa taille et ses frontières. Les zones sélectionnées se constituent de diverses zones Natura 2000 mais également de zones protégées d'intérêt national autres que les anciennes mines à ciel ouvert. Elles **forment un ensemble des biotopes les plus divers : vergers, prairies, zones humides ou encore forêts**.

La zone de transition : les surfaces restantes sont un espace d'influence de la réserve hors zones centrales et zones tampons, comme par exemple les ensembles villageois où se concentre le développement humain et économique de la région. La zone s'étend sur 14 000 ha soit près de 70 % de la réserve de biosphère.

On y trouve l'ensemble des communes et des localités, qu'elles soient des pôles économiques importants ou des zones agricoles. C'est donc au sein de cet espace de transition que les acteurs du territoire, publics ou privés, devront promouvoir des actions en faveur d'un développement urbain plus équilibré et d'un développement durable et économique respectueux de l'environnement en phase avec les objectifs d'un aménagement du territoire durable.

Lien geoportail :

https://map.geoportail.lu/theme/emwelt?lang=en&version=3&zoom=12&X=662846&Y=6364879&layers=&opacities=&bgLayer=orthogr_2013_global&map_id=aa4a8eb776004d57ae67ce23858fef36

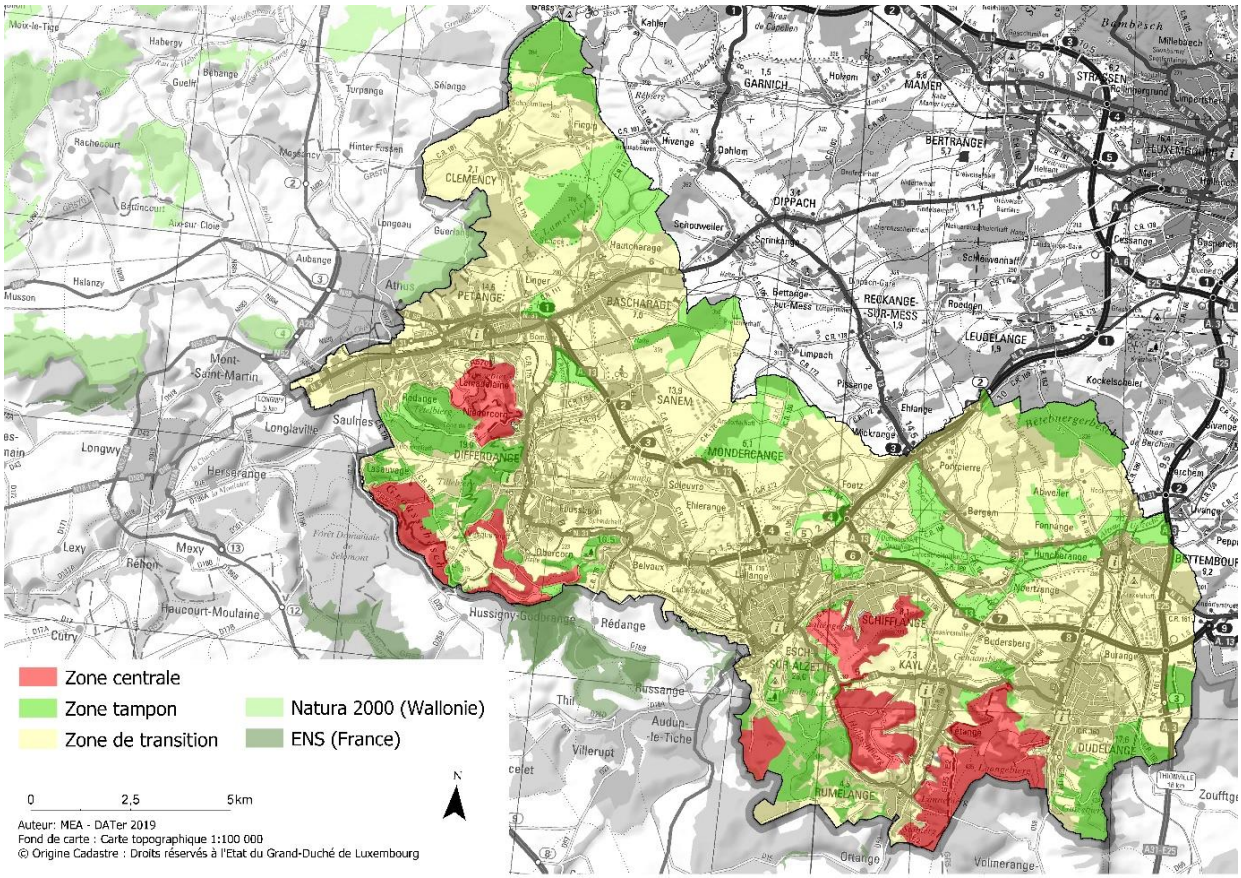

IV. Minett UNESCO Biosphère : un laboratoire vivant pour un territoire innovant

La réserve de biosphère proposée est un **projet à vocation régionale**, permettant – en partenariat avec toutes les parties prenantes – de gérer une dynamique spatiale afin de garantir la qualité de vie des habitants, et ceci dans le respect de l'environnement et l'application des Objectifs De Développement Durables de l'Agenda 2030.

Notre réserve de biosphère a trois fonctions où se déclinent les objectifs suivants :

***Fonction de conservation** : contribuer à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces.*

1. Préservation et surveillance de la biodiversité.
2. Surveillance régulière des évolutions.
3. Restauration et amélioration des services écosystémiques.
4. Conservation et mise en valeur des patrimoines culturel, immatériel, industriel et historique.

***Fonction de développement** : favoriser un développement économique et humain respectueux des particularités socioculturelles et environnementales*

1. Développer un concept régional et une vision partagée de l'évolution territoriale de la réserve de biosphère : veiller, dans le cadre de son territoire, à la coordination des politiques sectorielles communales, intercommunales, nationales, transfrontalières et internationales ayant une répercussion sur le développement de la réserve de biosphère.

2. Développer et mettre en réseau les programmes scientifiques, de recherche et d'éducation au développement durable en lien avec les activités et les buts de la réserve de biosphère.

3. Développer des partenariats avec l'Université du Luxembourg, les centres de recherche et le monde économique.

4. Promouvoir l'éducation au service du développement durable.

5. Renforcer les capacités spécifiques des parties prenantes de la réserve.

6. Développer la *citizen science* (science participative).

7. Assurer à l'ensemble de la population des conditions de vie optimales par une mise en valeur et un développement durable de toutes les parties du territoire de la réserve de biosphère via la promotion de la cohésion sociale, la participation active des parties prenantes, la sensibilisation des différents groupes sociaux.

8. Promouvoir un développement économique durable et équitable basé sur un aménagement du territoire équilibré : veiller à une utilisation rationnelle du sol ainsi qu'à un développement urbanistique concentrique et cohérent et inciter les communes à développer des stratégies communes, et ce dans le respect de l'Agenda 2030.

9. Développer et promouvoir un tourisme durable mettant en valeur le patrimoine industriel et historique, l'offre culturelle et l'environnement naturel de la région.

10. Mettre en valeur le patrimoine industriel et son utilisation future.

11. Encourager la production locale (agricole, maraîchère, artisanale et culturelle) et concevoir les cycles de distribution.

12. Développer la participation transfrontalière et européenne, et ce via des projets concrets.

13. Augmenter les chances de régénération de la biodiversité.

14. Favoriser la biodiversité en milieu urbain en préservant, restaurant et améliorant la trame écologique et paysagère inter- et intra-urbaine.

***Fonction de support logistique** : encourager la recherche, la surveillance, l'éducation et l'échange d'information concernant les questions (nationales, frontalières et internationales) de conservation et développement.*

1. Encourager la formation de réseaux interdisciplinaires.

2. Soutenir ces réseaux par des contacts, des partenariats régionaux, nationaux, transfrontaliers et internationaux.

3. Soutenir les approches économiques novatrices dans le domaine du développement durable.

4. Développer en partenariat avec les instances concernées des programmes scolaires, des projets de recherche et des cycles de conférences et de publications sur les sujets concernant l'évolution de la réserve.

5. Collaborer activement au sein du Réseau mondial des Réserves de Biosphère, favoriser les échanges, notamment entre les réserves de biosphère à forte urbanité et d'origine industrielle, et concevoir des projets communs.

Les acteurs impliqués dans la gestion de la réserve de biosphère :

Organisations	Participants
Représentation politique nationale et communale	Ministères : • Énergie et Aménagement du territoire, • Culture, • Environnement, Climat et Développement durable, • Tourisme. Administrations communales Syndicats intercommunaux Les Commissions du conseil communal Commission luxembourgeoise pour la Coopération avec l'UNESCO
Protection de la nature et forêts	Administration de la Nature et des Forêts (ANF) Administration de la gestion de l'eau (AGE) Syndicat intercommunal pour la conservation de la nature (SICONA) Natur&ëmwelt a.s.b.l. Emweltberodung Lëtzebuerg a.s.b.l Musée national d'histoire naturelle Instituts de recherche, Université du Luxembourg, Écoles Les citoyens
Promotion touristique et culturelle	Office Régional du Tourisme (ORT) Animation culturelle du Sud Fondation Bassin Minier Institutions culturelles (musées) ESCH2022 Capitale européenne de la culture Les citoyens
Promotion sociale, éducative et écologique	CELL Center for Ecological Learning Transition Minett Les écoles, Lycées, Université de Luxembourg et centres de recherches Les clubs et associations Les mouvements de jeunesse et maison de jeunes Centre d'Initiative et de Gestion Local (CIGL) Les citoyens
Promotion économique	Chambre de commerce et chambre des métiers Artisans et agriculteurs Secteur privé et start-up

V. Potentiel de développement et les premiers grands projets

1. Les « zones calmes » :

- Une préservation et une amélioration du « calme », par une réduction du bruit (calme objectif) ou par des mesures ayant pour but de « cacher » les sources de bruit (calme subjectif).

- Des mesures structurantes dans le paysage ouvert (plantations, mesures dans le cadre de l'exploitation agricole, …).
- Une mise en valeur de la qualité récréative des zones calmes (aménagement de sentiers thématiques, d'un parcours « calme », …), tout en évitant la création de nouvelles sources de bruit dans les zones concernées.
- Augmenter le potentiel des zones calmes intra-urbaines.
- Une sensibilisation des différents acteurs à la thématique et la localisation des zones calmes, afin d'identifier et d'éviter des sources de bruit potentielles / futures.

2. <u>Valorisation du patrimoine industriel et de la mise en réseau des institutions culturelles de notre région.</u>

- Une mise en réseau des acteurs travaillant dans la promotion culturelle du patrimoine industriel.
- La sauvegarde du patrimoine et une reconversion intégrée dans le milieu naturel.

3. <u>Tourisme durable</u>

Le développement d'un nouveau sentier touristique phare pour la région du sud. L'objectif du Red Rock Trail consiste dans la mise en place d'une infrastructure performante et variée d'itinéraires et d'hébergements destinée à fonctionner au-delà de l'année 2022 (année de la capitale européenne de la culture).

4. <u>Produits du terroir</u>

- Créer une vitrine des produits de la région.
- Valoriser les productions de la réserve de biosphère par le biais de l'éducation, l'identité culturelle, une économie locale et circulaire.

5. <u>Collaboration avec ESCH2022</u>

Suite à l'année culturelle, pérenniser les actions de ESCH2022 en lien avec les objectifs de la réserve de biosphère.

6. <u>YouthMab</u>

Impliquer les jeunes citoyens dans la gouvernance du projet et la mise en œuvre de projets concrets.

7. <u>Observatoire de la biodiversité</u>

Destiné à l'observation de la diversité biologique et qui s'associe à des dispositifs de science citoyenne (production de connaissance scientifique par des acteurs non-scientifiques).

8. <u>Partenariat avec les réserves de biosphères internationales</u>

Organisation et participation à des évènements internationaux pour la promotion de notre territoire et l'échange de bonnes pratiques.

VI. Gouvernance, Gestion de la réserve de biosphère et coordination

Structure de coordination :

- **Administration de la réserve de Biosphère : le syndicat intercommunal PRO-SUD**

PRO-SUD porte le dossier de candidature, assure le lien entre les parties prenantes de la réserve de biosphère, supervise les consultations citoyennes dans les 11 communes de la réserve de biosphère. PRO-SUD est un instrument intercommunal stable, soutenu par l'État depuis sa création, et dont ses statuts et son expérience lui permettent d'évoluer en vue de s'adapter efficacement à cette mission.

PRO-SUD assurera la promotion de la réserve de la biosphère et sa vision régionale, veillera à ce que les volontés des 11 communes soient représentées dans le cadre de son développement et réalisera le suivi et l'évaluation des projets menés par les acteurs du territoire.

- **Administration des sites naturels (zones centrales et zones tampons)**

Les zones centrales et zones tampons sont sous la gestion de l'Administration de la nature et des forêts.

- **Conseil Scientifique**

L'objectif du Conseil scientifique est de supporter des projets de recherches, supporter l'intégration de la population locale et de donner son avis sur l'orientation des projets. Ce conseil est composé des acteurs du comité *Man and the Biosphere* et de la Commission nationale luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO.

La commission UNESCO assure aussi le suivi des rapports avec le siège de l'UNESCO à Paris et favorise l'échange avec les autres réserves de biosphère.

Projet de financement

Le projet est soutenu par le Département de l'aménagement du territoire du Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire dans le cadre d'une convention de coopération territoriale avec PRO-SUD.

Les communes de la réserve de biosphère seront amenées à réfléchir sur le développement de projets dans la zone de transition et sur leurs financements (via PRO-SUD). Par ce biais, il s'agit de renforcer les actions communales et de renforcer des projets augmentant la qualité de vie des citoyens.

Les autres ministères concernés par les projets phares sont : le Ministère de la Culture, le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et le Ministère du Tourisme.

Le label MAB ouvrira des possibilités de recherche de financements européens et de partenariats inter-régionaux et transfrontaliers et aussi des Partenariats Publics-Privés.